

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU BBC EDL

Convocation par message électronique, le 03 mars 2026.

Je vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale annuelle du Bordeaux Bridge Club Esprit des Lois qui se tiendra :

Le mercredi 18 mars 2026 à 18h00

Au 4, rue de la Croix-de-Seguey à Bordeaux (Tram D Bus 23 82 N2), selon l'ordre du jour ci-après :

- 18h15 : Vérification et enregistrement des pouvoirs jusqu'à 18h30.
- 18h30 : Début de l'Assemblée Générale.
- Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 19 décembre 2024.
- Rapport moral de l'année 2024/2025.
- Appel à candidature et vote pour le remplacement d'un membre démissionnaire selon l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2024 avec les membres élus.
- Approbation des tarifs pour l'année prochaine concernant :
 - Les cotisations
 - Prix du ticket
 - Boissons
- Approbation de la convention de l'Ecole de Bridge.
- Rapports financiers portant sur l'année 2024/2025 :
 - Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos.
- Budget prévisionnel portant sur l'année 2025/2026.
- Questions diverses.

L'Assemblée Générale est un moment essentiel de la vie de notre Club. Aussi, je compte sur la participation du plus grand nombre ce mercredi 18 mars 2026.

Dans cette attente, je vous prie de croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président du Bordeaux Bridge Club EDL



PATRICK LAFONT

NOTA :

Vous voudrez bien accuser réception de la présente convocation, en signant la liste mise à votre disposition auprès de Messieurs André Legros et Thierry Boulard, lors de votre passage au Club.

- ✓ Nous vous rappelons que pour avoir le droit de participer à l'Assemblée, vous deviez être à jour de cotisation pour l'exercice 2024-2025.
- ✓ Aucun membre présent ne peut représenter plus de trois membres absents.
- ✓ Tous les membres adhérents du Club, ayant reçu leur convocation, peuvent voter.
- ✓ Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire. A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir que vous voudrez bien, après l'avoir complétée et signée, remettre à votre mandataire ou retourner au club. Tous les pouvoirs doivent, aux fins de comptabilisation, être déposés au club, 4, rue de la croix-de-Seguey au plus tard le 10 mars 2026.
- ✓ Les pouvoirs vierges ne seront pas pris en compte.

POUVOIR

Le (la) Soussigné : M(me)

Donne pouvoir à M(me)

A l'effet de le(la) représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Bordeaux, au siège du Club, 4, rue de la Croix-de-Seguey, le 18 mars 2026 à 18h00, de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la convocation et dont le (la) soussigné (e) déclare avoir parfaite connaissance, d'émarger la feuille de présence, de prendre part à toutes les discussions et tous les votes, d'accepter toutes fonctions, et, généralement, de faire le nécessaire pour exercer tous les droits afférents à la qualité de membre du Club.

Fait à Le

Signature
(Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »)